

2002



Rapport de la
commissaire
à l'environnement et
au développement durable
à la Chambre des communes

Chapitre 6
Exercer son droit de savoir :
le processus de pétition en matière d'environnement



Bureau du vérificateur général du Canada

Le Rapport de l'an 2002 de la commissaire à l'environnement et au développement durable comporte six chapitres, ainsi que le « Point de vue de la commissaire—2002 ». Vous trouverez la table des matières principale à la fin du présent document.

Dans le présent Rapport, le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Le Rapport est également disponible sur notre site Web à www.oag-bvg.gc.ca.

Pour obtenir des exemplaires de ce rapport et d'autres publications du Bureau du vérificateur général, adressez-vous au :

Bureau du vérificateur général du Canada
240, rue Sparks, arrêt 10-1
Ottawa (Ontario)
K1A 0G6

Téléphone : (613) 952-0213, poste 5000, ou 1-888-761-5953
Télécopieur : (613) 954-0696
Courriel : distribution@oag-bvg.gc.ca

This document is also available in English.

© Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada 2002
N° de catalogue FA1-2/2002-6F
ISBN 0-662-87799-3



Chapitre

6

**Exercer son droit de savoir :
le processus de pétition en matière
d'environnement**

Le chapitre sur les pétitions sert à répondre aux exigences imposées par l'article 23 de la Loi sur le vérificateur général. Il décrit les questions soulevées dans les pétitions en matière d'environnement qui ont été reçues au cours de l'année dernière. De plus, il souligne la manière dont les ministres fédéraux répondent aux questions et préoccupations des pétitionnaires. Il expose également les mesures prises par la commissaire pour rendre le processus aussi efficace que possible.

Pour tout commentaire ou toute question concernant le processus de pétition en matière d'environnement, ou pour présenter une pétition, veuillez communiquer avec nous à l'adresse suivante :

Bureau du vérificateur général
à l'attention de la Commissaire à l'environnement et au développement durable du Canada
Pétitions
240, rue Sparks
Ottawa (Ontario)
K1A 0G6

Téléphone : (613) 995-3708 ou 1 888 761-5953 (sans frais)

Télécopieur : (613) 941-8286

Courriel : pétitions@oag-bvg.gc.ca

Site Web : www.oag-bvg.gc.ca

Table des matières

Points saillants	1
Introduction	3
Le processus de pétition en matière d'environnement en vertu de la <i>Loi sur le vérificateur général</i>	3
Un atout pour les Canadiens	3
Les pétitions offrent des possibilités exceptionnelles	3
Les pétitions sont une source d'information importante pour le Bureau	4
Accroître l'efficacité du processus de pétition	4
La priorité : superviser les réponses des ministres	4
Affichage des pétitions et des réponses sur le Web	6
Bilan de l'année (du 16 juillet 2001 au 15 juillet 2002)	6
Le processus de pétition prend de l'ampleur	6
La protection du poisson et de son habitat demeure une préoccupation centrale des Canadiens	7
Autres questions soulevées dans les pétitions	8
Qui fait appel au processus de pétition en matière d'environnement?	8
La réponse du gouvernement fédéral	9
Le délai de réponse est déterminant pour l'efficacité du processus de pétition	9
Donner aux Canadiens l'assurance que le gouvernement fédéral est à leur écoute	10
Les réponses des ministères permettent de comprendre des volets déterminants des politiques fédérales	12
Autres retombées favorables des pétitions en matière d'environnement	14
Conclusion	16
Annexes	
A. Ministères et organismes fédéraux assujettis au processus de pétition en matière d'environnement	17
B. Liste des pétitions (décembre 1995 au 15 juillet 2002)	18



Exercer son droit de savoir : le processus de pétition en matière d'environnement

Points saillants

- 6.1** La commissaire à l'environnement et au développement durable a la conviction que le processus de pétition en matière d'environnement est très prometteur. En réponse à de récentes pétitions, des organismes gouvernementaux ont modifié ou clarifié leurs politiques, entrepris des inspections sur place, et même lancé un nouveau projet. La commissaire, en tant que responsable du processus, doit s'assurer que les possibilités offertes par le processus se concrétisent.
- 6.2** Si un certain nombre de pétitions reçues jusqu'ici proviennent de groupes environnementalistes canadiens ou internationaux bien établis, la majorité continue de nous venir de citoyens canadiens, de groupes de pression locaux formés de volontaires, d'organisations régionales et provinciales ainsi que de parlementaires.
- 6.3** La protection du poisson et de son habitat demeure une préoccupation importante pour les Canadiens. Pêches et Océans Canada figure encore au rang des ministères qui reçoivent le plus de pétitions.
- 6.4** Sur les 13 réponses que devaient fournir Pêches et Océans Canada au cours de l'année écoulée, seulement deux ont été reçues dans les délais prescrits par la *Loi sur le vérificateur général*.
- 6.5** Les pétitions en matière d'environnement et les réponses fournies par les ministres fédéraux sont maintenant du domaine public. Pour avoir tous les détails sur les pétitions et les réponses, voir le répertoire des pétitions dans notre site Web à l'adresse www.oag-bvg.gc.ca/environnement.

Contexte et autres observations

- 6.6** Les Canadiens ont le droit de savoir si le gouvernement prend au sérieux les problèmes liés à l'environnement et au développement durable. Le processus de pétition en matière d'environnement, établi aux termes de la *Loi sur le vérificateur général*, offre aux parlementaires et aux citoyens une tribune unique dans le but d'approfondir les problèmes environnementaux qui concernent le gouvernement fédéral. La pétition peut viser une question qui touche tous les Canadiens, comme la biotechnologie; mais, elle peut aussi bien traiter d'un problème qui touche une petite communauté. Avec une pétition, qui peut être une simple lettre, il est possible de poser des questions et de manifester des inquiétudes, et d'obtenir une réponse et une intervention de la part des ministères et organismes fédéraux.

6.7 Par l'intermédiaire du processus de pétition, les ministères et organismes fédéraux peuvent se voir demander d'expliquer la politique fédérale, d'enquêter sur une infraction d'ordre environnemental ou d'examiner la façon dont ils appliquent la législation environnementale fédérale.

6.8 La commissaire à l'environnement et au développement durable, Johanne Gélinas, s'est engagée à faire du processus de pétition un outil efficace pour les Canadiens. Au nom de la vérificatrice générale, elle supervise le déroulement du processus du tout début jusqu'à sa conclusion. Elle reçoit les pétitions et veille à ce qu'elles soient transmises aux ministres fédéraux concernés. Elle contrôle les réponses et présente un rapport annuel à ce sujet à la Chambre des communes.

6.9 Il est clair que maints ministères et organismes consacrent beaucoup de temps et d'efforts à leurs réponses. Les réponses qui ne satisfont pas pleinement aux demandes et aux préoccupations des pétitionnaires peuvent être retournées aux ministres fédéraux. Au cours de la prochaine année, la commissaire a l'intention d'examiner de plus près et de suivre de façon sélective les engagements pris par les ministères et organismes en réponse aux pétitions.

6.10 Le processus prend de l'ampleur : au cours de la dernière année (du 16 juillet 2001 au 15 juillet 2002), nous avons reçu 28 pétitions, nombre considérablement plus élevé qu'au cours des années précédentes. Cela représente en moyenne six pétitions par année au cours des six dernières années et près de la moitié de l'ensemble des pétitions reçues jusqu'à maintenant, soit 60 au total.



Johanne Gélinas,
commissaire à l'environnement
et au développement durable

Introduction

6.11 Depuis plus d'une décennie, Myles Kehoe, un résidant du Cap-Breton, recueille des preuves concernant l'immersion dans l'océan Atlantique de gaz moutarde et d'autres agents de guerre chimique par les Forces canadiennes après la Deuxième Guerre mondiale. Alors qu'il s'interrogeait déjà sur le danger que peuvent représenter ces dépotoirs sous-marins pour la santé des poissons et des autres organismes marins, M. Kehoe s'est alarmé d'apprendre que des projets d'exploration pétrolière et gazière étaient envisagés au large des côtes de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve, dans les régions mêmes où ont été immergées ces substances. C'est cette perspective qui l'a poussé à présenter une pétition à la commissaire. Dans sa pétition, M. Kehoe a demandé que l'emplacement des dépotoirs sous-marins soit confirmé, et qu'un moratoire immédiat soit imposé sur les activités d'exploration. La commissaire a demandé à la Défense nationale et à cinq autres ministères fédéraux de répondre aux demandes formulées dans cette pétition.

6.12 Dans certaines autres pétitions reçues par la commissaire, les pétitionnaires posaient des questions, par exemple sur la participation de l'Agence canadienne de développement international à un projet de barrage hydroélectrique au Belize, en Amérique centrale. Dans une autre, en particulier, ils demandaient au gouvernement fédéral de rendre compte des fonds dépensés pour faire participer les Premières nations à des activités visant les changements climatiques et les mesures d'adaptation nécessaires pour faire face à ce problème.

6.13 Le processus de pétition en matière d'environnement offre aux parlementaires et aux Canadiens une tribune unique dans le but de faire connaître leurs préoccupations environnementales. Une pétition peut concerner aussi bien un problème survenu dans une communauté d'ici qu'une question qui se pose à l'autre bout du monde. Il peut s'agir aussi de sujets qui touchent tous les Canadiens, comme la biotechnologie. Le facteur clé, qui conditionne le recours au processus, est la participation du gouvernement fédéral.

6.14 La commissaire à l'environnement et au développement durable, Johanne Gélinas, est responsable du processus et s'engage à en faire un outil efficace pour les parlementaires et pour tous les Canadiens.

Le processus de pétition en matière d'environnement en vertu de la *Loi sur le vérificateur général*

Un atout pour les Canadiens

Les pétitions offrent des possibilités exceptionnelles

6.15 Les pétitions en matière d'environnement donnent le pouvoir aux Canadiens. Elles leur permettent de poser des questions; elles ouvrent des avenues et suscitent le dialogue entre les citoyens concernés et le gouvernement fédéral sur les dossiers environnementaux.

« De manière fondamentale, les Canadiens ont le droit de savoir ce que leur gouvernement fait pour protéger l'environnement et promouvoir le développement durable. Grâce aux pétitions, ils peuvent obtenir cette information. »

Johanne Gélinas, commissaire à l'environnement et au développement durable

« Je suis très emballée par le potentiel qu'offre le processus de pétition pour ce qui est de réaliser des changements positifs. Mon rôle, c'est d'être la vigie du gouvernement fédéral en matière d'environnement. En ayant recours au processus, les Canadiens peuvent aussi jouer le rôle de vigies et surveiller les activités du gouvernement fédéral en matière d'environnement. »

Johanne Gélinas, commissaire à l'environnement et au développement durable

6.16 La commissaire à l'environnement et au développement durable est convaincue que le processus de pétition en matière d'environnement est très prometteur. En lançant une pétition, les Canadiens portent des faits et des problèmes à l'attention des ministères et organismes, des parlementaires et de la commissaire.

6.17 Le processus offre également aux ministères et aux organismes une tribune où ils peuvent expliquer aux Canadiens leurs politiques en matière d'environnement et de développement durable. Selon la question posée, une pétition peut inciter plusieurs organismes gouvernementaux à travailler ensemble afin de répondre à une préoccupation particulière. Elle peut aussi donner lieu à la clarification ou à la modification d'une politique. De récentes pétitions ont suscité de tels résultats et bien d'autres encore (voir le paragraphe 6.43).

6.18 Il existe divers moyens permettant d'obtenir de l'information du gouvernement fédéral, mais le processus de pétition revêt un caractère unique. On peut se procurer des documents en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*, mais le processus de pétition est un moyen de recevoir des réponses précises à ses questions. De plus, les ministères fédéraux doivent répondre aux pétitions, et ce, dans un délai de 120 jours. Une pétition en matière d'environnement possède ainsi un net avantage sur une lettre ou un courriel envoyés à un ministre ou à un haut fonctionnaire fédéral (voir à la page 5, les Fondements du processus de pétition en matière d'environnement).

Les pétitions sont une source d'information importante pour le Bureau

6.19 Les pétitions, et les réponses qu'elles suscitent, deviennent une ressource précieuse quand le personnel de la vérificatrice générale et de la commissaire à l'environnement et au développement durable planifie et réalise des vérifications. Les pétitions peuvent influencer sur la façon dont les vérificateurs considèrent un dossier. Nombre de vérifications récentes et prochaines visent des questions qui ont été soulevées dans les pétitions que nous avons reçues.

6.20 Au cours des deux dernières années, nous avons travaillé à faire du processus de pétition un outil plus efficace pour aborder les préoccupations environnementales des Canadiens. Voici quelques-unes des façons dont la commissaire tente de tirer le meilleur parti de ce processus.

La priorité : superviser les réponses des ministres

6.21 Les pétitions en matière d'environnement sont un moyen pour les Canadiens de faire connaître de l'information nouvelle, de formuler des recommandations, ou de demander des explications sur la politique fédérale. Les particuliers et les organisations qui font appel à ce processus sont en droit d'attendre que les ministères et les ministres fédéraux traitent leurs pétitions avec le plus grand sérieux. La commissaire a aussi les mêmes attentes.

Accroître l'efficacité du processus de pétition

Fondements du processus de pétition en matière d'environnement

En décembre 1995, la *Loi sur le vérificateur général* a été modifiée. Les nouvelles dispositions créaient le poste de commissaire à l'environnement et au développement durable et établissaient le processus de pétition en matière d'environnement. Si vous êtes préoccupé par un dossier environnemental concernant le gouvernement fédéral, le processus de pétition en matière d'environnement pourrait vous être utile.

Qui peut avoir recours au processus?

Que vous soyez un particulier, une organisation, une municipalité ou une société, si vous résidez au Canada, le processus de pétition en matière d'environnement est à votre disposition.

À quoi ressemble une pétition?

Votre pétition peut être une simple lettre qui exprime vos inquiétudes ou vos demandes. Vous pouvez aussi soumettre un dossier plus complet donnant des informations détaillées sur le problème que vous soulevez dans votre pétition.

Qui signe une pétition?

Il n'est pas nécessaire de recueillir de multiples signatures. Vous pouvez être l'unique signataire de la pétition, ou demander à d'autres personnes de la signer avec vous. C'est à vous de choisir.

Une pétition peut-elle porter sur n'importe quel sujet?

Il existe deux exigences préalables :

- Votre pétition doit porter sur une question d'ordre environnemental; vos préoccupations peuvent se rattacher au concept plus vaste de développement durable.
- Au moins 1 des 25 ministères et organismes fédéraux qui participent au processus de pétition doit être responsable du domaine visé par la question ou la préoccupation. L'annexe A présente la liste de ces ministères et organismes.

Où envoie-t-on une pétition?

Vous envoyez votre pétition directement au Bureau du vérificateur général du Canada. La commissaire est chargée de s'occuper des pétitions au nom de la vérificatrice générale.

Que se passe-t-il après qu'une pétition est présentée?

La commissaire ne répond pas directement aux pétitions en matière d'environnement. Ce sont les ministres et leurs collaborateurs qui le font. Le processus prévoit que les collaborateurs de la commissaire examinent votre pétition. S'ils déterminent qu'elle répond aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général*, la commissaire transmet votre pétition aux ministères et organismes fédéraux responsables du domaine visé par votre pétition. Les ministres fédéraux concernés accusent réception de la pétition au nom de leur ministère et organisme et ils y répondent. Les ministres disposent de 120 jours pour fournir leur réponse.

Quelles sortes de questions peut-on poser dans une pétition?

En tant que pétitionnaire, vous pouvez aborder les problèmes environnementaux et vos préoccupations à cet égard sous divers angles. Par exemple, si vous pensez qu'une loi fédérale est enfreinte ou qu'elle n'est pas appliquée, vous pouvez demander aux ministères fédéraux de faire enquête. Voici quelques autres possibilités :

- Si vous vous interrogez sur une politique fédérale visant une question environnementale, vous pouvez demander des éclaircissements.
- Vous pouvez demander à des ministères et organismes fédéraux de réviser des lois, règlements ou politiques en matière d'environnement; vous pouvez recommander des améliorations et obtenir une réponse à vos suggestions.
- Si vous voulez savoir quel rôle joue un ministère en particulier dans un dossier, vous pouvez demander des détails à ce sujet.
- Si un ministre fédéral s'est engagé sur une question d'ordre environnemental, vous pouvez lui demander quelles mesures il a prises pour respecter son engagement.
- Vous souhaitez savoir ce qu'un ministère fait pour écologiser ses activités? Vous pouvez lui demander de faire le point pour vous.

Des questions?

Notre numéro de téléphone, notre adresse électronique et notre adresse postale figurent au début du chapitre. N'hésitez pas à communiquer avec nous. Vous pouvez aussi consulter notre site Web (www.oag-bvg.gc.ca/environnement).

6.22 Dans son rôle de commissaire, M^{me} Johanne Gélinas est responsable des pétitions, depuis le début du processus jusqu'à son dénouement. Elle reçoit les pétitions et veille à les faire transmettre aux ministres fédéraux concernés. Ces derniers doivent répondre aux pétitions, au nom de leurs ministères ou organismes, dans un délai de 120 jours. La commissaire supervise le progrès des réponses pour s'assurer que les ministres respectent cette obligation.

6.23 En outre, la commissaire examine soigneusement les réponses des ministres pour vérifier si elles tiennent vraiment compte des préoccupations et des demandes des pétitionnaires. Les réponses qui ne donnent pas suite de façon adéquate aux préoccupations des pétitionnaires peuvent être retournées aux ministres fédéraux. Au cours de la prochaine année, la commissaire a l'intention d'examiner de plus près et de suivre de façon sélective les engagements pris par les ministères et organismes en réponse aux pétitions.

Affichage des pétitions et des réponses sur le Web

6.24 Les pétitions et les réponses des ministres doivent être du domaine public : c'est une grande priorité de la commissaire. Nous vous encourageons à consulter notre nouveau répertoire des pétitions en direct. Il s'agit d'une liste électronique qui se trouve à la rubrique des pétitions dans le site Web du Bureau (www.oag-bvg.gc.ca/environnement). Le répertoire contient le texte intégral des pétitions et de leurs réponses, sous réserve du consentement des pétitionnaires. Cela constitue une précieuse source d'information, et l'affichage public de ces documents favorisera, nous l'espérons, la reddition de comptes du gouvernement. On trouve aussi à l'annexe B du présent chapitre la liste complète des pétitions reçues depuis le début du processus (décembre 1995).

6.25 Nous avons publié une version intégrale du répertoire sur support papier pour accompagner le rapport déposé à la Chambre des communes. Comme les pétitions et les réponses sont affichées sur notre site Web, on ne pourra en obtenir des exemplaires papier que sur demande. La commissaire adopte cette approche par souci de protection de l'environnement et d'économie.

6.26 L'an dernier, nous notions que le nombre de pétitions en matière d'environnement reçues depuis l'instauration du processus était restreint. Nous sommes heureux d'annoncer que le nombre de pétitions a augmenté de façon substantielle au cours de la dernière année et que les questions soulevées portent encore sur un large éventail de sujets liés à l'environnement. Les paragraphes qui suivent présentent une récapitulation des pétitions reçues entre le 16 juillet 2001 et le 15 juillet 2002 (soit les pétitions allant des numéros 33A à 54).

Le processus de pétition prend de l'ampleur

6.27 Au cours de la dernière année, la commissaire a reçu 28 pétitions. Cela représente près de la moitié de l'ensemble des pétitions reçues jusqu'à

« J'ai fait afficher le répertoire des pétitions en ligne, parce que les questions qui y sont soulevées et les réponses fournies par les ministères et organismes fédéraux interpellent de nombreux Canadiens et que tous devraient en prendre connaissance, non seulement mon bureau et les pétitionnaires. »
Johanne Gélinas, commissaire à l'environnement et au développement durable

Bilan de l'année (du 16 juillet 2001 au 15 juillet 2002)

maintenant, comparativement à une moyenne de six par année au cours des six années précédentes. À présent, un plus grand nombre de ministères fédéraux sont priés de répondre à des pétitions, autre signe de l'ampleur que prend le processus et de sa visibilité accrue au sein de la population canadienne. Dans la dernière année, des ministères et des organismes comme l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le ministère des Finances, la Défense nationale, l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC), le ministère de la Justice et Diversification de l'économie de l'Ouest canadien ont dû répondre pour la première fois à des pétitions.

« Je constate, d'après la variété des questions qui sont portées à mon attention, que les Canadiens sont de mieux en mieux informés sur les questions environnementales et que, par le fait même, les points qu'ils soulèvent sont complexes. »

Johanne Gélinas, commissaire à l'environnement et au développement durable

6.28 Les questions soulevées sont très variées. Leur éventail s'étend de questions locales, comme l'aménagement d'un terrain de golf qui menace un parc voisin, ou la destruction de l'habitat du poisson en raison de la coupe du bois, à des questions d'envergure mondiale, comme le changement climatique.

6.29 La diversité des questions abordées dans les pétitions confirme également que le gouvernement fédéral joue un rôle important en matière de préservation de l'environnement et de promotion du développement durable dans l'ensemble du pays. En outre, la portée de ces questions montre que l'influence du gouvernement fédéral, en ce qui concerne l'environnement et le développement durable, s'exerce à tous les niveaux : local, régional, national et international.

La protection du poisson et de son habitat demeure une préoccupation centrale des Canadiens

6.30 La protection du poisson et de son habitat a été le principal sujet d'inquiétude des pétitionnaires au cours des cinq années et demie qui se sont écoulées depuis l'instauration du processus de pétition. La tendance se maintient cette année. Près de la moitié des pétitions abordent cette préoccupation ou des questions connexes. Par conséquent, il n'est pas étonnant que Pêches et Océans Canada demeure l'un des ministères fédéraux à recevoir le plus de pétitions.

6.31 Parmi les questions soulevées dans les pétitions transmises à Pêches et Océans Canada, citons :

- la destruction de l'habitat du poisson qui résulte, dans certains cas, de l'exploitation forestière, du développement résidentiel, des travaux routiers et de l'élevage intensif;
- les sites d'immersion, dans l'océan Atlantique, où l'armée canadienne s'est débarrassée d'armes chimiques après la Deuxième Guerre mondiale;
- les piscicultures, y compris leurs effets nuisibles sur les stocks de poissons sauvages;
- les poissons génétiquement modifiés et les risques qu'ils représentent.



Des méthodes d'exploitation forestière douteuses autour des petites rivières et de leurs affluents en Colombie-Britannique sont l'objet de la pétition n° 49.

Source : Ian McAllister Raincoast

Autres questions soulevées dans les pétitions

6.32 D'autres questions importantes ont fait l'objet de plus d'une pétition en matière d'environnement pendant la période visée par notre rapport, par exemple :

- la biotechnologie, particulièrement les risques posés par le maïs, le soja et les poissons génétiquement modifiés ainsi que les programmes et politiques de réglementation du gouvernement fédéral concernant ces organismes génétiquement modifiés (OGM);
- la dégradation de la qualité de l'eau (plusieurs pétitions avaient trait à l'exploitation de mégaporcheres);
- le respect des engagements internationaux du Canada en matière de changement climatique et de protection de la biodiversité;
- l'évaluation environnementale;
- la qualité de l'air (plus précisément les émissions qui seraient produites par des centrales électriques projetées);
- la protection de milieux humides et de bassins versants d'importance;
- les zones protégées (la préservation de l'intégrité écologique des voies navigables historiques, des parcs provinciaux et des espaces urbains protégés);
- le respect et l'application des lois et règlements fédéraux.

Parmi les autres sujets abordés figurent la gestion durable de l'énergie et les habitations écologiques, la participation des citoyens, la diffusion d'information et de rapports sur le financement des travaux d'infrastructure et de réfection par l'administration fédérale, le partage des pouvoirs en matière d'environnement et les capacités scientifiques du gouvernement fédéral. Les préoccupations exprimées dans les récentes pétitions sont décrites plus en détail ci-après.

Qui fait appel au processus de pétition en matière d'environnement?

6.33 Au cours de la dernière année, un certain nombre d'organisations établies, jouissant d'une grande visibilité, ont fait parvenir des pétitions à la commissaire, y compris :

- l'Assemblée des Premières Nations : une pétition sur le changement climatique et la gérance de l'environnement;
- Greenpeace Canada : des pétitions sur les poissons, le soja et le maïs génétiquement modifiés;
- Probe International : une pétition sur la participation de l'ACDI à un projet de barrage hydroélectrique au Belize, en Amérique centrale, qui pourrait menacer les habitats d'espèces en péril.

6.34 Nos statistiques révèlent toutefois que les utilisateurs du processus de pétition ne sont pas, pour la plupart, des organisations nationales, politiques ou environnementales établies; en réalité, nombreuses sont les pétitions qui

proviennent de petites coalitions ou de groupes de bénévoles formés au sein des communautés, par exemple :

- la Coalition of Concerned Citizens of Huron–Kinloss de Kincardine, en Ontario, qui est témoin de l'incidence des mégaporcheres sur la qualité de l'eau et sur l'habitat du poisson dans le lac Huron et les bassins hydrographiques avoisinants;
- SOS Leamy, une coalition de 31 groupes d'Ottawa et de Gatineau (auparavant Hull) qui s'oppose à ce qu'un terrain de golf empiète sur un parc public géré par la Commission de la capitale nationale.

Un certain nombre de groupes régionaux ou provinciaux font également appel au processus de pétition, notamment :

- le Mouvement Au Courant de Montréal, qui s'inquiète des effets de la coupe du bois sur l'habitat du poisson dans la province de Québec;
- la Citizens Environmental Alliance of southwestern Ontario and southeast Michigan, qui s'oppose à la construction d'une centrale électrique d'une puissance de 580 mégawatts fonctionnant au gaz naturel sur la rive canadienne de la rivière Détroit, à Windsor.

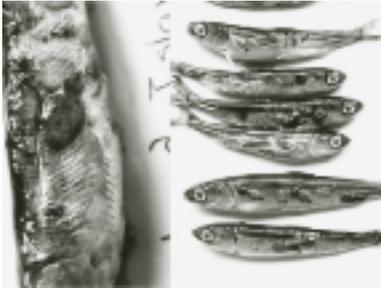
6.35 Parallèlement, un nombre croissant de personnes — y compris des députés — habitant les villes, petites ou grandes, les villages et les régions rurales de tout le Canada, soulèvent des questions incisives sur une grande diversité de sujets. En voici quelques exemples :

- Bob Mills, député de Red Deer, en Alberta, a questionné le ministre de l'Environnement à propos des émissions atmosphériques que pourrait produire une centrale électrique que l'on se propose de construire dans l'État de Washington, à proximité de la frontière canado-américaine.
- David Elderton, de Burnaby, en Colombie-Britannique, s'inquiète de la levée du moratoire sur la délivrance de permis aux nouvelles piscicultures.
- Peter Weygang, un résident de Pigeon Lake, en Ontario, veut savoir pourquoi l'Agence Parcs Canada autorise la construction d'une rampe pour embarcations dans une zone considérée comme un habitat vulnérable du poisson. Pigeon Lake fait partie de la voie navigable historique Trent–Severn, en Ontario.

La réponse du gouvernement fédéral

Le délai de réponse est déterminant pour l'efficacité du processus de pétition

6.36 Les ministères et organismes fédéraux sont tenus de répondre aux pétitions et ce, dans les 120 jours suivant leur réception. Ce délai constitue une exigence établie à l'article 22 de la *Loi sur le vérificateur général*. Il s'agit également d'un des fondements mêmes du processus de pétition. Si le délai n'est pas respecté, l'intégrité de l'ensemble du processus s'en ressent. La commissaire surveille de très près les échéances et assure le suivi auprès des ministères si des problèmes surgissent.



Saumoneaux sauvages infestés par le pou de poisson capturés dans l'archipel de Broughton en Colombie-Britannique, vers la fin du printemps 2001 (pétition n° 54).

Source : Alexandra Morton

6.37 Pêches et Océans Canada est la plupart du temps en retard. Pêches et Océans Canada a échoué, la plupart du temps, à respecter la date d'échéance. Sur les 13 réponses réclamées à ce ministère au cours de la dernière année (du 16 juillet 2001 au 15 juillet 2002), seulement 2 ont été produites dans les délais prescrits par la *Loi sur le vérificateur général*. Six réponses accusaient un retard de plus de 25 jours, dont un de plus de 75 jours.

6.38 S'il est impossible de respecter le délai de 120 jours, la *Loi sur le vérificateur général* dispose que le ministre doit en aviser le pétitionnaire et la commissaire avant l'expiration du délai. Le ministre des Pêches et des Océans a omis, dans tous les cas, de le faire, ce qui constitue une autre infraction à la *Loi sur le vérificateur général*.

6.39 Qu'en est-il des autres ministères et organismes fédéraux? Jusqu'à tout récemment, Environnement Canada respectait habituellement le délai. Toutefois, les problèmes se sont multipliés au cours de la dernière année. Ces six derniers mois, le Ministère a dépassé la date limite à quatre reprises. Quant à la plupart des autres ministères et organismes, les réponses tardives constituaient l'exception (voir la pièce 6.1).

6.40 Pêches et Océans Canada, Environnement Canada ainsi qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada ont indiqué qu'ils prendraient des mesures pour améliorer leur respect des exigences réglementaires concernant les délais.

Donner aux Canadiens l'assurance que le gouvernement fédéral est à leur écoute

6.41 Comme nous l'avons déjà fait remarquer, les Canadiens qui ont recours au processus de pétition sont en droit de s'attendre à ce que leurs demandes soient traitées avec sérieux. Les ministères et ministres fédéraux assujettis au processus sont responsables devant le vérificateur général, la commissaire et tous les Canadiens de présenter des réponses convaincantes aux pétitions, c'est-à-dire des réponses directes aux questions et aux préoccupations qu'elles contiennent, et ce, dans une langue claire et compréhensible.

6.42 Fait à souligner, maints ministères et organismes consacrent beaucoup de temps et d'efforts à la préparation de leurs réponses. Par contre, les réponses qui ne satisfont pas adéquatement aux demandes des pétitionnaires peuvent être retournées aux ministres fédéraux. C'est le cas par exemple de la pétition présentée par Algonquin Eco Watch, la Federation of Ontario Naturalists et la Wildlands League au sujet de la désaffectation de la ligne de chemin de fer principale du Canadien National (CN) traversant le parc provincial Algonquin, en Ontario (pétition n° 27). Après avoir examiné la réponse fournie à cette pétition par le ministre des Transports, la commissaire lui a demandé de la revoir parce qu'elle n'éclaircissait pas bien les points précis soulevés par les pétitionnaires.

Pièce 6.1 Évaluation de la ponctualité des réponses ministérielles — du 16 juillet 2001 au 15 juillet 2002

N° de pétition	AAC	APÉCA	ADRC	MPC	ACDI	MAECI	MPO	EC	Finances	SC	AINC	IC	Justice	Parcs Can.	RNCan	SCT	TC	DÉO
27A							○	●									●	
27B																	●	
27C							○	●										
28								●										
29								●								●		
30				●			○	●						●	●			
31				●			○	●						●	●			
32								○		○								
33A							●											
33B							○											
33C							○											
34A	●		●			●		●		●								
34B	●		●			●		●		●								
35							○	●						●			●	
36								○										
37							○	○										
38		●	●	●		●	●	●		●	●	●		●	●			
39	○						○	○										
40								○	●						●		●	
41																	●	
42							○											
43	○																	○
44	●					●		●		●			●					
45																	●	
46	●							○										
47							○											
Total	6	1	3	3	1	4	13	16	1	5	1	1	1	4	4	1	7	1
% Échéances respectées	67%	100%	100%	100%	100%	100%	15%	62%	100%	80%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	0%

● Échéance respectée
○ En retard

Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC), Agence canadienne de développement international (ACDI), Agence de promotion économique du Canada atlantique (APÉCA), Agence des douanes et du revenu du Canada (auparavant Revenu Canada) (ADRC), Agence Parcs Canada (Parcs Can.), Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (EC), Industrie Canada (IC), ministère de la Justice (Justice), ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), ministère des Finances (Finances), ministère du Patrimoine canadien (MPC), Pêches et Océans Canada (MPO), Ressources naturelles Canada (RNCan), Santé Canada (SC), Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT), Transports Canada (TC).

« À mon avis, l'un des principaux avantages, du processus de pétition, c'est qu'il constitue un moyen d'amener le gouvernement fédéral à énoncer et à clarifier ses politiques en matière d'environnement et de développement durable. Je ne saurais trop insister sur cet aspect bénéfique des pétitions. »

Johanne Gélinas, commissaire à l'environnement et au développement durable



Exemple d'enclos salmonicoles ouverts dans le milieu côtier de la Colombie-Britannique.



La rivière Macal, au Belize, près de l'emplacement où l'on propose de construire un barrage hydroélectrique (pétition n° 41A).

Source : Gráinne Ryder (Probe International)

Les réponses des ministères permettent de comprendre des volets déterminants des politiques fédérales

6.43 Les pétitionnaires ont souvent recours au processus de pétition pour obtenir des précisions au sujet des politiques de l'administration fédérale et des positions adoptées par celle-ci. Notre bureau voit en cela un grand avantage découlant du processus en question, car grâce à celui-ci, les ministères se voient demander de « mettre cartes sur table ». Les exemples qui suivent l'illustrent bien.

- **Le gouvernement fédéral a clarifié sa position au sujet de l'élevage de poissons génétiquement modifiés (GM).** Greenpeace Canada a récemment présenté une pétition demandant que soit confirmée la position adoptée par le Canada quant à l'élevage de poissons génétiquement modifiés (pétition n° 38). Le groupe environnementaliste s'oppose à la propagation dans l'environnement d'organismes génétiquement modifiés (OGM), y compris les poissons génétiquement modifiés, et à leur commercialisation comme aliments. Il soutient que l'élevage de poissons GM dans des parcs en filet aménagés dans l'océan, la mer, les rivières et les lacs comporte trop de risques. L'évasion de poissons GM des parcs en filet pourrait avoir des conséquences désastreuses parce qu'alors, les poissons GM (dont le code génétique a été manipulé pour qu'ils deviennent plus gros que les poissons normaux, et en moins de temps) seraient en concurrence avec leurs homologues sauvages, interagiraient avec ceux-ci et pourraient même se croiser avec eux. Dans sa pétition, Greenpeace signalait que le récent rapport rédigé par le Groupe d'experts de la Société royale du Canada sur l'avenir de la biotechnologie alimentaire recommandait l'ordonnance d'un moratoire sur l'élevage de poissons GM dans des parcs en filet en milieu aquatique. Selon Greenpeace, un représentant du gouvernement fédéral aurait déclaré dernièrement, au cours d'une réunion de l'Organisation pour la conservation du saumon de l'Atlantique Nord (OCSAN), « qu'il [était] tout à fait improbable que nous envisagions d'utiliser des poissons transgéniques pour l'élevage en enclos marins dans un avenir prévisible ». Le groupe environnementaliste souhaitait obtenir la confirmation qu'il s'agissait bel et bien de la position du Canada sur cette question. À ce sujet, la réponse conjointe préparée par Pêches et Océans Canada (MPO), Environnement Canada, Santé Canada et six autres ministères fédéraux précisait que « le MPO appuie la politique de l'OCSAN voulant qu'on confine le saumon transgénique dans des installations terrestres, sécuritaires et autonomes. »
- **Obtention de renseignements sur les évaluations environnementales financées par l'ACDI.** Un autre cas est celui où Probe International a demandé que l'Agence canadienne de développement international (ACDI) lui donne des éclaircissements au sujet de sa participation à l'évaluation environnementale menée au Belize relativement à un projet de barrage hydroélectrique (pétition n° 41A). L'une des questions soulevées dans la pétition était de savoir si l'Agence était disposée à

rendre disponibles, sous la forme d'un registre public, les renseignements concernant toutes les évaluations environnementales financées par l'ACDI. La réponse de celle-ci a été catégorique : à moins que le projet soit assujéti à la législation fédérale en matière d'environnement — la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE) — et, par conséquent, soumis aux exigences relatives aux registres publics prévues par cette *Loi*, le seul moyen d'obtenir de l'information sur les évaluations environnementales financées par l'ACDI est de présenter une demande en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*.

- **Santé Canada explique sa position quant à la toxicité du MMT.** Au printemps 2001, un certain nombre de citoyens, préoccupés par la piètre qualité de l'air dans le sud-ouest de l'Ontario, ont décidé de présenter une pétition à cet égard (pétition n° 32). Le MMT (méthylcyclopentadiényl manganèse tricarbonyle), un additif pour l'essence, était le point central de cette pétition. Les pétitionnaires ont demandé à Santé Canada de décrire les mesures prises dans le dossier du réexamen de l'utilisation du MMT depuis la publication du rapport d'évaluation des risques associés à ce produit par le Ministère, en 1994. Ce document analysait la documentation scientifique traitant des effets directs du manganèse et du MMT sur la santé. Les pétitionnaires soutenaient également que Santé Canada « continu[ait] de favoriser l'ajout de MMT à l'essence canadienne ». Dans la réponse qu'il a produite au nom de son ministère, le ministre de la Santé a exposé les démarches entreprises depuis 1994 par Santé Canada dans le dossier du réexamen du produit. Certaines d'entre elles sont présentées ci-dessous.
 - Santé Canada continue d'exercer un mandat de surveillance en ce qui concerne le MMT; le Ministère suit de près les résultats scientifiques publiés au sujet des effets sur la santé du manganèse et de l'exposition à ce produit par ingestion ou inhalation — notamment les études effectuées par les chercheurs canadiens.
 - Santé Canada compte mettre à jour l'évaluation des risques publiée en 1994, entre autres en attribuant un contrat pour l'examen de la toxicocinétique du manganèse et des résultats d'une étude épidémiologique sur la neurotoxicité du manganèse.
 - Santé Canada a élaboré un protocole pour l'analyse des expositions individuelles au manganèse et aux autres métaux dans les villes où il y a des émissions industrielles; à présent, le Ministère est à la recherche de financement pour réaliser l'étude. Dans son évaluation des risques publiée en 1994, Santé Canada concluait que les concentrations de manganèse dans l'air de la plupart des centres urbains ne présentaient pas de risque pour la santé des Canadiens; néanmoins, dans les villes où l'on trouve des installations industrielles qui rejettent du manganèse dans l'air, il se peut que les concentrations de ce métal soient supérieures à la valeur acceptable.



La mauvaise qualité de l'air et les risques potentiels liés à l'additif MMT employé dans l'essence sont l'objet de la pétition n° 32.

Le ministre de la Santé a également souligné qu'il était primordial de rectifier la déclaration, contenue dans la pétition, selon laquelle Santé Canada « continu[ait] de favoriser l'ajout de MMT à l'essence

canadienne ». Il a mentionné qu'en 1994, le Ministère avait conclu dans son évaluation des risques que le manganèse en suspension dans l'air et provenant de la combustion du MMT dans les véhicules à essence n'entre pas dans l'environnement canadien en quantités ou dans des conditions qui peuvent constituer un risque pour la santé. S'appuyant sur cette évaluation des risques de 1994, le ministre a déclaré que Santé Canada ne s'oppose pas à l'ajout de MMT dans l'essence.

Autres retombées favorables des pétitions en matière d'environnement

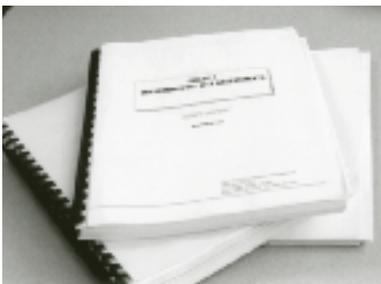
6.44 Il est arrivé que des pétitions en matière d'environnement incitent les ministères et les organismes fédéraux à prendre des mesures bien précises, entre autres la modification immédiate de politiques et/ou de procédures, ou encore la tenue d'une enquête sur les questions soulevées. Ces réactions sont encourageantes, car elles témoignent de la volonté qu'ont certains ministères de résoudre les problèmes qui leur sont signalés; de plus, elles attestent que le processus de pétition en matière d'environnement est efficace. Les exemples qui suivent illustrent bien les réactions constructives qu'ont eues les ministères et organismes face aux pétitions.



Parc national Elk Island, en Alberta.

Source : Parcs Canada (Parc national Elk Island du Canada)

- **Une pétition amène son auteur et les représentants de l'Agence Parcs Canada à se rencontrer pour discuter des problèmes liés au parc national Elk Island.** L'Agence Parcs Canada a réagi rapidement face aux préoccupations exprimées dans la pétition présentée par l'Alberta Wilderness Association (AWA). Quelques jours seulement après avoir reçu la demande de l'AWA, des représentants du parc national ont rencontré cette dernière. La discussion que les parties ont eue à cette occasion a permis d'apaiser les inquiétudes des pétitionnaires.
- **Pêches et Océans Canada répond aux réserves émises au sujet de la restriction de l'accès aux rapports d'évaluation environnementale.** Une pétition envoyée à la commissaire pour protester contre un projet de mytiliculture de 1 200 acres en Nouvelle-Écosse a incité Pêches et Océans Canada à réévaluer la façon dont il diffuse ses rapports d'évaluation environnementale (pétition n° 28). Dans celle-ci, le D^f William Fitzgerald soutenait que le promoteur du projet de mytiliculture tentait de passer outre au droit du public de consulter le rapport d'évaluation environnementale rédigé au sujet du projet en question. Selon le D^f Fitzgerald, l'entreprise est même allée jusqu'à protéger l'évaluation par un droit d'auteur; elle a limité sa disponibilité et même surveillé ceux qui ont eu accès au document. Dans sa réponse à la pétition, le ministère des Pêches et des Océans a reconnu ne pas avoir été en mesure de fournir le rapport d'évaluation environnementale à toutes les parties qui l'avaient réclamé. Il a avisé le pétitionnaire que le Ministère avait réévalué sa procédure concernant la façon de traiter ces documents en signifiant aux promoteurs que les documents nécessaires pour réaliser une évaluation environnementale ne seraient pas acceptés par le Ministère s'ils ne pouvaient être partagés avec les parties intéressées.



L'accès du public à certains rapports d'évaluation environnementale est l'objet de la pétition n° 28.



Une partie de la ligne de chemin de fer désaffectée du Canadian national traversant le parc provincial Algonquin, en Ontario (pétitions n^{os} 27A, 27B et 27C).

Source : Algonquin Eco Watch



Certains fonctionnaires fédéraux ont soumis une pétition qui visait à accroître l'utilisation du transport en commun par les employés du gouvernement fédéral (pétition n^o 29).

Source : OC Transpo (Dan Duclos)

- **Une pétition concernant la désaffectation d'une ligne de chemin de fer conduit à une visite du site par des représentants fédéraux en matière d'environnement.** La pétition soumise par Algonquin Eco Watch et deux autres organisations a abouti à une visite du site par des représentants d'Environnement Canada et de Pêches et Océans Canada, qui ont examiné les problèmes environnementaux découlant de la désaffectation de la ligne principale du Canadien National traversant le parc Algonquin (pétition n^o 27A et pétitions connexes, n^{os} 27B et 27C).
- **Certains fonctionnaires fédéraux de la région de la capitale nationale ont maintenant la possibilité d'acheter leur laissez-passer pour le transport en commun au moyen de retenues salariales.** Environnement Canada, Transports Canada et le Secrétariat du Conseil du Trésor ont dû répondre à une pétition présentée par plusieurs fonctionnaires fédéraux de la région de la capitale nationale (pétition n^o 29). Les pétitionnaires voulaient que le gouvernement fédéral tire parti de l'offre faite par les commissions de transport en commun de la région aux usagers de leurs services : l'achat de laissez-passer annuels pour le transport en commun par retenues salariales. Selon les pétitionnaires, ce type de programme allait se traduire par des économies substantielles pour les usagers. Par ailleurs, le programme pouvait s'avérer très bénéfique pour l'environnement, car une hausse de l'utilisation du transport en commun entraînerait une diminution de l'engorgement des routes et, par le fait même, des émissions de gaz à effet de serre. Les pétitionnaires affirmaient que l'administration fédérale, et plus précisément le Conseil du Trésor, avait refusé de faire profiter les fonctionnaires fédéraux de ce programme.

La pétition a incité des représentants des trois ministères concernés à se rencontrer pour étudier la demande présentée. Les trois entités ont travaillé en étroite collaboration afin de mettre sur pied un programme pilote visant le transport en commun dans la région de la capitale nationale; l'annonce du lancement du programme était prévue pour février 2002.

C'est en juin 2002 qu'a été faite l'annonce officielle du projet pilote fédéral concernant les laissez-passer pour le transport en commun, d'une durée d'un an. Il entrera en vigueur en novembre 2002; à partir de ce moment, les employés des trois ministères visés par la pétition ainsi que ceux de Ressources naturelles Canada pourront acheter à prix réduit leur laissez-passer annuel pour le transport en commun au moyen de retenues salariales mensuelles.

Si le projet pilote est concluant, il pourrait être étendu aux employés d'autres ministères fédéraux, dans la région de la capitale nationale et ailleurs au Canada, là où cela est possible.

Conclusion

6.45 Les parlementaires et tous les Canadiens ont le droit de savoir si le gouvernement prend au sérieux les questions relatives à l'environnement et au développement durable. Le processus de pétition en matière d'environnement prévu par la *Loi sur le vérificateur général* est une tribune où ils peuvent demander au gouvernement fédéral de leur rendre des comptes. Une simple lettre permet ainsi aux Canadiens de soulever des questions et d'exprimer leurs préoccupations, de recevoir des réponses de la part du gouvernement fédéral et d'amener ce dernier à agir.

6.46 Le processus est de plus en plus connu et exploité. Les récentes pétitions illustrent les avantages qui peuvent découler du recours au processus de pétition en matière d'environnement. À titre d'exemple, certains organismes du gouvernement ont modifié ou clarifié leurs politiques, entrepris des enquêtes ou lancé de nouveaux projets.

6.47 La commissaire à l'environnement et au développement durable a la conviction que le processus de pétition est très prometteur. Elle compte veiller à ce que les citoyens en tirent le meilleur parti.

Annexe A Ministères et organismes fédéraux assujettis au processus de pétition en matière d'environnement

Le processus de pétition s'applique à 25 ministères et organismes fédéraux.

Affaires indiennes et du Nord Canada
Agence canadienne de développement international (ACDI)
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec
Agence de promotion économique du Canada atlantique
Agence des douanes et du revenu du Canada (auparavant Revenu Canada)
Agence Parcs Canada
Agriculture et Agroalimentaire Canada
Anciens Combattants Canada
Citoyenneté et Immigration Canada
Développement des ressources humaines Canada
Diversification de l'économie de l'Ouest Canada
Environnement Canada
Industrie Canada
Ministère de la Défense nationale
Ministère de la Justice
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
Ministère des Finances
Ministère du Patrimoine canadien
Pêches et Océans Canada
Ressources naturelles Canada
Santé Canada
Secrétariat du Conseil du Trésor
Solliciteur général Canada
Transports Canada
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Annexe B Liste des pétitions (décembre 1995 au 15 juillet 2002)

Afin d'avoir accès au texte intégral des pétitions et des réponses pour la période allant du 15 décembre 1995 au 15 juillet 2002, rendez-vous à Répertoire des pétitions en matière d'environnement, affiché sur notre site Web à l'adresse www.oag-bvg.gc.ca/environnement. Au besoin, vous pouvez obtenir sur demande des exemplaires du répertoire.

Pétition n° 54 : Infestation des saumoneaux sauvages par le pou de poisson en Colombie-Britannique — Gestion de la salmoniculture par le gouvernement fédéral

Reçue le : 27 mai 2002

Pétitionnaire(s) : Musgamagw Tsawataineuk Tribal Council

Sommaire : Le pétitionnaire s'interroge sur le dossier de la gestion de la salmoniculture en Colombie-Britannique à la suite de l'apparition présumée, en 2001, d'une infestation de saumoneaux sauvages par le pou de poisson dans l'archipel de Broughton (Bassin de la Reine-Charlotte). Le conseil tribal soutient, preuves à l'appui, que les poux de poisson provenaient des salmonicultures de la région.

Sujets : pêches (aquaculture) (habitat)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Pêches et Océans Canada

État du dossier : réponse à venir

Pétition n° 53 : Intégrité écologique du parc national Elk Island (Alberta)

Reçue le : 23 mai 2002

Pétitionnaire(s) : Alberta Wilderness Association (AWA)

Sommaire : L'Alberta Wilderness Association est préoccupée par l'ébauche des plans de gestion et d'implantation de végétation élaborés par Parcs Canada pour le parc national Elk Island (Alberta). La pétition a suscité une rencontre entre l'AWA et les représentants du parc. Un bon nombre de problèmes ayant été réglés à cette réunion, l'AWA a retiré sa pétition peu de temps après.

Sujets : diversité biologique (aires protégées)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Agence Parcs Canada

État du dossier : pétition retirée

Pétition n° 52 : Participation des Premières nations aux stratégies sur le changement climatique

Reçue le : 6 mai 2002

Pétitionnaire(s) : l'Assemblée des Premières Nations

Sommaire : La pétition concerne la participation des Premières nations et de l'Assemblée des Premières Nations (APN) aux activités menées par le gouvernement fédéral dans le domaine du changement climatique, et à la stratégie de gestion de l'environnement pour les terres de réserve d'Affaires indiennes et du Nord Canada. L'APN demande expressément des renseignements sur les fonds qui avaient été réservés pour associer les Premières nations à l'élaboration de stratégies fédérales sur le changement climatique, notamment une stratégie autochtone dans ce domaine.

Sujets : problèmes liés à l'air (changement climatique); questions internationales et bilatérales; autres (problèmes touchant les Autochtones)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Environnement Canada, Affaires indiennes et du Nord Canada, Ressources naturelles Canada

État du dossier : réponses à venir

Pétition n° 51 : Projet de rampe de mise à l'eau sur la voie navigable Trent–Severn (Ontario)

Reçue le : 30 avril 2002

Pétitionnaire(s) : Peter Weygang

Sommaire : La pétition vise le projet d'aménagement d'une rampe publique pour la mise à l'eau des embarcations sur le lac Pigeon, qui fait partie de la voie navigable Trent-Severn. Le pétitionnaire affirme que, faisant fi de sa position initiale d'interdire tout ouvrage à cet endroit (l'habitat du poisson y étant vulnérable), Parcs Canada a délivré en février 2002 un permis autorisant la construction d'une rampe de mise à l'eau.

Sujets : pêches (habitat); diversité biologique (espèces fauniques); problèmes liés à l'eau (qualité de l'eau)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Agence Parcs Canada, Pêches et Océans Canada

État du dossier : réponses à venir

Pétition n° 50 : Dépotoirs militaires au large de la côte atlantique du Canada

Reçue le : 2 avril 2002

Pétitionnaire(s) : Myles Kehoe

Sommaire : Le pétitionnaire est préoccupé par les projets d'exploration pétrolière et gazière envisagés au large de la côte atlantique du Canada. Ses propres recherches lui ont permis de prouver la présence de nombreux dépotoirs militaires d'armes chimiques et de munitions excédentaires au large de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve. Le pétitionnaire s'inquiète des effets que l'exploration pétrolière et gazière pourrait avoir sur ces sites d'immersion.

Sujets : problèmes liés à l'eau (milieu marin/océans); autres (questions militaires/défense); ressources renouvelables et non renouvelables (énergie)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, ministère de la Défense nationale, Environnement Canada, Pêches et Océans Canada, Santé Canada, Ressources naturelles Canada

État du dossier : réponses à venir

Pétition n° 49 : Protection de l'habitat du poisson et pratiques forestières en Colombie-Britannique

Reçue le : 26 mars 2002

Pétitionnaire(s) : Natural Resources Defence Council Environmental Education Society (NRDC)

Sommaire : Le pétitionnaire s'interroge sur les effets des méthodes d'exploitation forestière en Colombie-Britannique en ce qui concerne l'habitat du poisson. Le NRDC soutient que les autorités ne font pas respecter les dispositions de la *Loi sur les pêches* ni les politiques concernant les zones tampons autour des petites rivières et de leurs affluents.

Sujets : pêches (habitat) (application de la loi); ressources renouvelables et non renouvelables (foresterie)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Pêches et Océans Canada, Environnement Canada

État du dossier : réponses à venir

Pétition n° 48 : Incidences environnementales d'une centrale électrique projetée

Reçue le : 12 mars 2002

Pétitionnaire(s) : Citizens Environment Alliance of Southwestern Ontario and Southeast Michigan

Sommaire : Cette pétition vise le projet d'installation d'une centrale électrique de 580 MW fonctionnant au gaz naturel du côté canadien de la rivière Détroit, à Windsor, en Ontario. Entre autres aspects, l'Alliance se préoccupe des émissions atmosphériques et du rejet dans la rivière de gros volumes d'eau de refroidissement chauffée.

Sujets : pêches (habitat); problèmes liés à l'air (qualité de l'air); évaluation environnementale; questions internationales et bilatérales (accords internationaux sur l'environnement); ressources renouvelables et non renouvelables (énergie); problèmes liés à l'eau (écosystèmes aquatiques) (voies navigables) (qualité de l'eau)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Pêches et Océans Canada, Environnement Canada

État du dossier : réponses à venir

Pétition n° 47 : Levée du moratoire sur la délivrance de permis d'aquaculture en Colombie-Britannique

Reçue le : 27 février 2002

Pétitionnaire(s) : David Elderton

Sommaire : Le pétitionnaire est inquiet de la levée du moratoire sur la délivrance de permis pour les nouvelles piscicultures en Colombie-Britannique. Il cite une étude récente sur la salmoniculture en Colombie-Britannique et demande à Pêches et Océans Canada de s'assurer que la décision prise par la province n'entraînera pas d'autres problèmes environnementaux.

Sujets : pêches (aquaculture)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Pêches et Océans Canada

État du dossier : réponse à venir

Pétition n° 46 : Incidences environnementales de l'élevage intensif dans le sud du Manitoba

Reçue le : 31 janvier 2002

Pétitionnaire(s) : deux résidents du Canada

Sommaire : Les pétitionnaires sont préoccupés par la croissance de l'élevage intensif de porcs dans le sud du Manitoba et par l'impact des porcheries sur la qualité des eaux souterraines. Ils demandent des renseignements sur les contrôles prévus par la réglementation fédérale pour protéger la qualité des eaux souterraines et de l'environnement. Ils réclament aussi que soit effectuée une évaluation environnementale dans leur région.

Sujets : agriculture (gestion des fumiers et lisiers) (élevage intensif); évaluation environnementale; problèmes liés à l'eau (eaux souterraines)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Environnement Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 45 : Préservation de la Compagnie de chemin de fer du Sud du Canada dans le sud de l'Ontario

Reçue le : 24 janvier 2002

Pétitionnaire(s) : Rail Ways to the Future Committee (comité de travail de Transport 2000 Ontario Inc.)

Sommaire : Le pétitionnaire est préoccupé par la possibilité d'abandon et de désaffectation du réseau (en grande partie inactif) de la Compagnie de chemin de fer du Sud du Canada dans le sud de l'Ontario (voir aussi la pétition n° 2). Le comité exprime aussi ses inquiétudes et pose des questions au sujet de l'avenir du transport ferroviaire en général au Canada. Le pétitionnaire demande entre autres au ministre des Transports de créer un groupe de travail sur la relance du transport ferroviaire.

Sujets : transports (transports durables) (chemin de fer)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Transports Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 44 : Surveillance post-approbation des organismes génétiquement modifiés (OGM)

Reçue le : 18 janvier 2002

Pétitionnaire(s) : Greenpeace Canada

Sommaire : Le pétitionnaire pose une série de questions sur le régime de réglementation des OGM au Canada, et en particulier sur la façon dont le gouvernement fédéral surveille l'utilisation des OGM après leur approbation. Certaines questions portent expressément sur le soja transgénique Round-Up Ready™ de Monsanto.

Sujets : biotechnologie (OGM) (réglementation et politiques) (application de la loi)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Agriculture et Agroalimentaire Canada, Santé Canada, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, ministère de la Justice

État du dossier : clos

Pétition n° 43 : Développement durable et financement de travaux d'infrastructure par le gouvernement fédéral

Reçue le : 12 décembre 2001

Pétitionnaire(s) : une résidante du Canada

Sommaire : La pétitionnaire s'interroge sur la viabilité écologique de divers programmes d'infrastructure financés par le gouvernement fédéral et sur la qualité des rapports présentés à ce sujet. La pétitionnaire demande des renseignements sur les programmes et projets d'infrastructure parrainés par l'intermédiaire de Diversification de l'économie de l'Ouest Canada, de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, et du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) (Remarque : la responsabilité des travaux d'infrastructure a été retirée au SCT peu de temps avant la soumission de la pétition; cet organisme fédéral n'est donc pas tenu d'y répondre).

Sujets : autres (infrastructure) (information et rapports)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Diversification de l'économie de l'Ouest, Agriculture et Agroalimentaire Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 42 : Terrain de golf du Casino de Hull (Québec)

Reçue le : 7 décembre 2001

Pétitionnaire(s) : la Coalition pour la sauvegarde du parc du lac Leamy

Sommaire : La pétitionnaire est une coalition de 31 organisations de la région d'Ottawa–Gatineau. Elle s'inquiète du projet d'aménagement du terrain de golf du Casino de Hull dans le parc du lac Leamy, et des effets environnementaux négatifs qu'il risquerait d'occasionner, par exemple, sur l'habitat du poisson, les espèces sauvages et le public. La coalition demande que le projet soit soumis au processus d'examen par une commission conformément à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. La pétition est accompagnée d'environ 14 000 signatures.

Sujets : évaluation environnementale; diversité biologique (aires protégées) (espèces fauniques) (milieux humides); problèmes liés à l'eau (protection des bassins versants)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Pêches et Océans Canada

État du dossier : réponse à venir

Pétition n° 41B : Projet de barrage au Belize et Agence canadienne de développement international (ACDI)

Reçue le : 11 juin 2002

Pétitionnaire(s) : Probe International

Sommaire : Il s'agit ici d'une suite à la pétition n° 41A. Dans cette nouvelle pétition, Probe International demande un complément d'information au sujet de la participation de l'Agence canadienne de développement international à un projet de barrage hydroélectrique au Belize, en Amérique centrale. L'organisation, qui demande aussi des éclaircissements sur la politique de l'ACDI en ce qui concerne l'évaluation environnementale de projets à l'étranger (notamment les barrages hydroélectriques), pose 12 questions détaillées.

Sujets : évaluation environnementale; questions internationales et bilatérales (aide au développement international)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Agence canadienne de développement international

État du dossier : réponse à venir

Pétition n° 41A : Projet de barrage au Belize et Agence canadienne de développement international (ACDI)

Reçue le : 6 décembre 2001

Pétitionnaire(s) : Probe International

Sommaire : Le pétitionnaire s'interroge sur la participation de l'Agence canadienne du développement international à une évaluation environnementale réalisée en vue de la construction d'un barrage hydroélectrique au Belize, en Amérique centrale. Selon Probe International, la construction du barrage occasionnerait des effets peut-être irréversibles sur la diversité biologique de la région et ferait disparaître sous les eaux plusieurs sites mayas importants sur le plan archéologique.

Sujets : évaluation environnementale; questions internationales et bilatérales; diversité biologique (espèces fauniques) (habitat)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Agence canadienne de développement international

État du dossier : clos

Pétition n° 40 : Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Reçue le : 26 novembre 2001

Pétitionnaire(s) : Maya Bevan

Sommaire : La pétitionnaire souhaite prendre des mesures, à titre personnel, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Elle demande au gouvernement fédéral quelles initiatives ou programmes (par exemple, des incitatifs fiscaux) sont offerts aux propriétaires pour les aider à construire des maisons écologiques (par exemple, à murs en bottes de paille), à utiliser des sources d'énergie propre, etc.

Sujets : problèmes liés à l'air (changement climatique); questions internationales et bilatérales (changement climatique); ressources renouvelables et non renouvelables (conservation de l'énergie); autres (instruments économiques)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Ministère des Finances, Ressources naturelles Canada, Environnement Canada, Transports Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 39 : Incidences environnementales des porcheries industrielles au Nouveau-Brunswick

Reçue le : 22 novembre 2001

Pétitionnaire(s) : le Comité de la santé publique et de l'environnement du Madawaska (le Co-Sa-Pue)

Sommaire : Cette pétition porte sur le développement de mégaporcheries au Nouveau-Brunswick. Le pétitionnaire s'inquiète des effets sur la qualité de l'eau et l'habitat des poissons qui vivent dans les cours d'eau de la région. Il s'inquiète aussi des risques de pertes économiques, tout cela en raison de la baisse des activités de loisirs, de tourisme et de pêche sportive.

Sujets : agriculture (gestion des fumiers et lisiers) (élevage intensif); pêches (habitat); problèmes liés à l'eau (écosystèmes aquatiques) (qualité de l'eau)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Pêches et Océans Canada, Environnement Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 38 : Poissons transgéniques

Reçue le : 22 novembre 2001

Pétitionnaire(s) : Greenpeace Canada

Sommaire : Le pétitionnaire demande des renseignements sur la politique du gouvernement fédéral dans le domaine de l'élevage des poissons transgéniques. Greenpeace soutient que tous les poissons transgéniques devraient être élevés dans des installations terrestres sécuritaires, car l'élevage en parcs de filet ouverts en pleine mer ou dans les lacs présente trop de risques. Dans sa pétition, Greenpeace pose huit questions très détaillées.

Sujets : biotechnologie (OGM) (réglementation et politiques); pêches (aquaculture)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Pêches et Océans Canada, Environnement Canada, Santé Canada, Agence Parcs Canada, Ressources naturelles Canada, Affaires indiennes et du Nord Canada, Agence des douanes et du revenu du Canada, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Industrie Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 37 : Impact des grandes exploitations d'élevage intensif dans le bassin du lac Huron — Impacts sur les Bassins versants

Reçue le : 18 février 2002

Pétitionnaire(s) : Coalition of Concerned Citizens of Huron–Kinloss

Sommaire : Les membres de la Coalition s'inquiètent du développement des établissements d'élevage intensif, notamment des porcheries, et de leurs effets sur la qualité de l'eau dans la région du lac Huron. Ils demandent à Environnement Canada et à Pêches et Océans Canada d'expliquer les mesures prises par ces deux ministères pour mieux resserrer les contrôles environnementaux et protéger la santé humaine dans les secteurs avoisinant ces élevages.

Sujets : agriculture (gestion des fumiers et lisiers) (élevage intensif); problèmes liés à l'eau (qualité de l'eau); pêches (habitat)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Pêches et Océans Canada, Environnement Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 36 : Pollution atmosphérique transfrontalière et obligations imposées par l'Accord Canada–États–Unis sur la qualité de l'air

Reçue le : 20 août 2001

Pétitionnaire(s) : Bob Mills, député.

Sommaire : Le pétitionnaire est préoccupé par le projet de construction d'une grande centrale électrique dans l'État de Washington, et du risque de pollution transfrontalière qui en découlerait. En outre, le pétitionnaire se demande si le Canada respecte les obligations que lui impose l'*Accord entre le Canada et les États-Unis sur la qualité de l'air* dans le cadre de ce projet.

Sujets : problèmes liés à l'air (qualité de l'air) (questions transfrontalières); questions internationales et bilatérales (accords internationaux sur l'environnement) (questions transfrontalières)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Environnement Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 35 : Demande d'évaluation environnementale pour le complexe marécageux de Black-Farewell (Ontario)

Reçue le : 13 septembre 2001

Pétitionnaire(s) : Friends of the Farewell

Sommaire : Il s'agit ici d'une suite à la pétition n° 17. L'organisation se préoccupe essentiellement de la protection du bassin et du complexe marécageux Black-Farewell, à l'est de Toronto. Les pétitionnaires soutiennent que les projets d'infrastructure et d'autoroute prévus dans la région (dont le prolongement de la route 407) vont avoir des incidences néfastes sur le milieu humide et le bassin qui l'entoure. Ils demandent que soient réalisées des évaluations environnementales à grande échelle et que ces projets soient justifiés dans le souci de la protection du milieu humide.

Sujets : évaluation environnementale; pêches (habitat) (conservation); problèmes liés à l'eau (écosystèmes aquatiques) (eaux souterraines) (protection des bassins versants) (qualité de l'eau); diversité biologique (conservation) (habitat) (milieux humides); transports (transports durables); autres (infrastructure)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Pêches et Océans Canada, Environnement Canada, Agence Parcs Canada, Transports Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 34B : Organismes génétiquement modifiés — Suivi de la Pétition sur la réponse du Canada dans la controverse sur le maïs Starlink™

Reçue le : 18 janvier 2002

Pétitionnaire(s) : Greenpeace Canada

Sommaire : Il s'agit ici d'une suite à la pétition n° 34A (voir le résumé de cette pétition). Le pétitionnaire pose d'autres questions sur le maïs Starlink™.

Sujets : biotechnologie (OGM) (application de la loi); questions internationales et bilatérales (commerce)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Agriculture et Agroalimentaire Canada, Environnement Canada, Santé Canada, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Agence des douanes et du revenu du Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 34A : Organismes génétiquement modifiés — Réponse du Canada dans la controverse sur le maïs Starlink™

Reçue le : 23 juillet 2001

Pétitionnaire(s) : Greenpeace Canada

Sommaire : La pétition concerne les préoccupations suscitées par un maïs transgénique (OGM) vendu sous le nom commercial de Starlink™. Cette variété n'est pas homologuée pour l'alimentation humaine ou animale au Canada. Aux États-Unis, son emploi est autorisé pour l'alimentation animale, mais non pour l'alimentation humaine. Greenpeace soutient qu'une certaine quantité de maïs Starlink™ s'est retrouvée dans la chaîne alimentaire aux États-Unis puis, en bout de ligne, au Canada. L'organisation pose un certain nombre de questions dans sa pétition; certaines d'entre elles visent directement les mesures prises par le Canada en réponse à la controverse sur le maïs Starlink™; d'autres sont plus générales et concernent ce qu'a fait le Canada pour protéger ses exportations agricoles et empêcher les agriculteurs de semer des graines contaminées par un maïs d'une variété comme Starlink™, etc.

Sujets : biotechnologie (OGM) (application de la loi); questions internationales et bilatérales (commerce)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Agriculture et Agroalimentaire Canada, Environnement Canada, Santé Canada, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Agence des douanes et du revenu du Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 33C : Évaluation environnementale — Exploitation forestière au Québec

Reçue le : 27 novembre 2001

Pétitionnaire(s) : le Mouvement Au Courant

Sommaire : Il s'agit là d'une suite à la pétition n° 33A (voir aussi la pétition n° 33B). Dans cette pétition (n° 33C), le Mouvement Au Courant fait référence à l'information présentée dans le rapport déposé en février 2001 par Pêches et Océans Canada sur la protection de l'habitat du poisson et la prévention de la pollution. Le rapport indique que 717 projets ont été examinés en Colombie-Britannique sous la rubrique « Exploitation forestière » pendant la période visée, contre 1 seulement au Québec. Le pétitionnaire demande au ministre d'expliquer cet écart.

Sujets : pêches (habitat) (application de la loi); ressources renouvelables et non renouvelables (foresterie); évaluation environnementale

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Pêches et Océans Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 33B : Protection de l'habitat du poisson au Québec et dans d'autres provinces

Reçue le : 20 novembre 2001

Pétitionnaire(s) : le Mouvement Au Courant

Sommaire : Il s'agit d'une suite à la pétition n° 33A. Dans sa réponse à la première pétition, le ministre des Pêches et des Océans avait annoncé que de nouvelles ressources étaient allouées à la protection de l'habitat du poisson. Le pétitionnaire s'inscrit en faux et demande au Ministre de confirmer le nombre de personnes qui travaillent à la protection de l'habitat dans chaque province. Le pétitionnaire présente aussi des données comparatives concernant le nombre, province par province, de projets évalués aux termes de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE). L'organisation demande au Ministre pourquoi on ne retrouve au Québec que 4,6 p. 100 de tous les projets évalués à l'échelle nationale.

Sujets : évaluation environnementale; pêches (habitat) (application de la loi); ressources renouvelables et non renouvelables (foresterie)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Pêches et Océans Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 33A : Application de la Loi sur les pêches au Québec

Reçue le : 26 juillet 2001

Pétitionnaire(s) : le Mouvement Au Courant

Sommaire : Le pétitionnaire juge que Pêches et Océans Canada n'applique pas la *Loi sur les pêches* au Québec, particulièrement dans le dossier de l'exploitation forestière (voir les pétitions n°s 33B et 33C, qui traitent du même sujet).

Sujets : pêches (habitat); ressources renouvelables et non renouvelables (foresterie)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Pêches et Océans Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 32 : Emploi de l'additif MMT dans l'essence

Reçue le : 3 juillet 2001

Pétitionnaire(s) : plusieurs résidants du Canada

Sommaire : Les pétitionnaires demandent à Santé Canada de leur fournir des renseignements sur l'additif MMT (méthylcyclopentadiényl manganèse tricarbonyle) employé dans l'essence. Les pétitionnaires s'inquiètent de la mauvaise qualité de l'air observée dans le sud-ouest de l'Ontario pendant la deuxième quinzaine de juin 2001, et jugent que le MMT peut être en cause. Ils demandent à Santé Canada d'expliquer quelles mesures le Ministère a prises pour réexaminer l'emploi de cet additif dans l'essence.

Sujets : santé humaine — santé de l'environnement; problèmes liés à l'air (qualité de l'air)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Environnement Canada, Santé Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 31 : Prolongement d'une autoroute à travers le parc de la Gatineau (région de la capitale nationale)

Reçue le : 14 juin 2001

Pétitionnaire(s) : le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO)

Sommaire : Le projet de construction d'une autoroute à Gatineau (auparavant Hull), au Québec, fait l'objet de cette pétition. Le pétitionnaire signale que l'autoroute s'étendra sur environ 1,4 kilomètre dans le parc de la Gatineau, un parc fédéral administré par la Commission de la capitale nationale, une société d'État fédérale. Le pétitionnaire pose des questions à cinq ministères fédéraux; bon nombre de ces questions traitent de l'application de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

Sujets : évaluation environnementale; diversité biologique (aires protégées)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : ministère du Patrimoine canadien, Environnement Canada, Pêches et Océans Canada, Ressources naturelles Canada, Agence Parcs Canada, Transports Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 30 : Aménagement d'un terrain de golf dans un parc de conservation urbain (Casino de Hull)

Reçue le : 14 juin 2001

Pétitionnaire(s) : le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO)

Sommaire : Cette pétition concerne le projet d'aménagement d'un terrain de golf de 18 trous dans un parc de conservation urbain à Hull (devenue depuis Gatineau), au Québec. Le parc du lac Leamy abrite un petit lac et est adjacent à la rivière Gatineau. Selon le pétitionnaire, une partie du terrain appartient à une société d'État fédérale, la Commission de la capitale nationale. Le projet faisait l'objet d'une évaluation environnementale aux termes de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

Sujets : évaluation environnementale; pêches (habitat); diversité biologique (aires protégées) (espèces fauniques) (habitat) (milieux humides)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : ministère du Patrimoine canadien, Environnement Canada, Pêches et Océans Canada, Ressources naturelles Canada, Agence Parcs Canada.

État du dossier : clos

Pétition n° 29 : Promotion d'une utilisation accrue des transports en commun par les fonctionnaires fédéraux

Reçue le : 12 juin 2001

Pétitionnaire(s) : Arun Thangaraj et de nombreux résidants du Canada

Sommaire : Les pétitionnaires habitent dans la région de la capitale nationale et sont des fonctionnaires fédéraux. Selon eux, le Conseil du Trésor a refusé de tirer parti d'une offre des services de transports publics permettant aux usagers de faire des économies substantielles grâce à l'achat de laissez-passer annuels au moyen de retenues à la source. Les pétitionnaires jugent que l'ouverture de ce programme aux fonctionnaires fédéraux aurait d'importantes retombées sur le plan environnemental grâce à l'utilisation accrue du transport en commun et à la réduction du nombre de véhicules en circulation sur les routes et autoroutes congestionnées.

Sujets : transports (transports durables)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Environnement Canada, Secrétariat du Conseil du Trésor, Transports Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 28 : Évaluation environnementale d'un projet de mytiliculture

Reçue le : 29 mai 2001

Pétitionnaire(s) : William Fitzgerald

Sommaire : Le pétitionnaire s'oppose au projet d'installation d'une mytiliculture de 1 200 acres dans la baie St. Ann, au Cap-Breton (Nouvelle-Écosse), pour deux raisons — le processus fédéral d'évaluation environnementale et l'absence de preuves scientifiques crédibles. Le pétitionnaire affirme que l'évaluation environnementale a été effectuée par une entreprise privée engagée par le promoteur et que l'accès du public au rapport a été restreint de diverses façons. Il juge aussi que l'évaluation environnementale à l'appui du projet est fondée sur un modèle informatisé qui comporte plusieurs failles.

Sujets : évaluation environnementale; pêches (aquaculture); problèmes liés à l'eau (qualité de l'eau)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Environnement Canada, Pêches et Océans Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 27C : Désaffectation d'une ligne de chemin de fer dans le parc provincial Algonquin (Ontario)

Reçue le : 18 février 2002

Pétitionnaire(s) : Algonquin Eco Watch, la Wildlands League, la Federation of Ontario Naturalists, section Est du Sierra Club du Canada

Sommaire : Cette pétition est en rapport avec la pétition n° 27A. Les pétitionnaires remettent en question la réponse fournie par le ministre de l'Environnement. Ils demandent aussi si des mesures d'application de la loi ont été prises par Environnement Canada en vertu des dispositions sur la pollution de la *Loi sur les pêches* (et, dans l'affirmative, lesquelles) (voir aussi la pétition n° 27B).

Sujets : pêches (habitat); problèmes liés à l'eau (qualité de l'eau) (protection des bassins versants); diversité biologique (espèces fauniques) (protection des bassins versants); transports (chemin de fer)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Environnement Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 27B : Désaffectation d'une ligne de chemin de fer dans le parc provincial Algonquin (Ontario)

Reçue le : 13 février 2002

Pétitionnaire(s) : Algonquin Eco Watch, la Wildlands League, la Federation of Ontario Naturalists, section Est du Sierra Club du Canada

Sommaire : Il s'agit ici d'une suite à la pétition n° 27A. Les pétitionnaires ont déduit de la réponse du ministre des Transports à la précédente pétition qu'il n'existait aucun protocole fédéral visant à assurer que la désaffectation des chemins de fer se déroule d'une façon respectueuse de l'environnement. Les pétitionnaires demandent que soit établi un tel protocole (voir la pétition n° 27C, qui traite du même sujet).

Sujets : transports (chemin de fer)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Transports Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 27A : Désaffectation d'une ligne de chemin de fer dans le parc provincial Algonquin (Ontario)

Reçue le : 28 mai 2001

Pétitionnaire(s) : Algonquin Eco Watch, la Federation of Ontario Naturalists et la Wildlands League

Sommaire : Les pétitionnaires affirment que la ligne ferroviaire principale du Canadien National (CN), qui traversait autrefois le parc provincial Algonquin (Ontario), n'a pas été désaffectée par des moyens respectueux de l'environnement ou à un moment écologiquement opportun. Bon nombre des problèmes signalés dans la pétition viennent de la construction d'un chemin pour faciliter l'enlèvement des rails et des traverses. Les travaux au bulldozer ont provoqué le déversement de ballast de la plate-forme dans des cours d'eau et des lacs des environs, ce qui a nui à l'habitat du poisson et constitue un danger pour les oiseaux et les mammifères du parc. Les pétitionnaires posent des questions précises à trois ministères fédéraux, questions qui portent sur l'habitat du poisson, la qualité de l'eau, la protection de la faune et l'existence d'un protocole fédéral pour la désaffectation des chemins de fer au Canada (voir les pétitions n°s 27B et 27C, qui traitent du même sujet).

Sujets : transports (chemin de fer); pêches (habitat); problèmes liés à l'eau (qualité de l'eau); diversité biologique (espèces fauniques) (aires protégées)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Environnement Canada, Pêches et Océans Canada, Transports Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 26 : Protection des oiseaux migrateurs

Reçue le : 24 octobre 2000

Pétitionnaire(s) : l'Alliance animale du Canada, Ontario Field Ornithologists et un résidant du Canada (pour le compte de Friends of the Spit)

Sommaire : La pétition concerne la décision prise par le Service canadien de la faune (SCF) d'autoriser la destruction de plusieurs nids d'oiseaux migrateurs sur la flèche Leslie Street Spit, dans le secteur riverain de Toronto. Selon les pétitionnaires, le 1^{er} juin 1998, un bulldozer a nivelé des terrains qui abritaient une importante colonie de sternes pierregarins, détruisant plusieurs nids occupés. Les sternes sont des oiseaux migrateurs protégés au Canada en vertu de la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs*. La pétition avait pour but de demander au SCF de déterminer comment la destruction survenue le 1^{er} juin 1998 a été « présumément » autorisée et comment on pourrait améliorer l'administration de la délivrance de permis pour éviter que de telles situations ne se reproduisent.

Sujets : diversité biologique (espèces fauniques) (habitat)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Environnement Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 25 : Réglementation des substances toxiques et qualité de l'eau potable

Reçue le : 12 octobre 2000

Pétitionnaire(s) : Beckwith Water Contamination Committee

Sommaire : Le pétitionnaire se demande pourquoi le gouvernement fédéral ne réglemente pas le trichloroéthylène (TCE), qui est toxique, et sollicite une révision de la recommandation pour la qualité de l'eau potable au Canada concernant cette substance à la lumière des nouvelles données scientifiques. Le TCE et ses produits de dégradation ont contaminé l'approvisionnement en eau de plus de 200 foyers du canton de Beckwith, petite collectivité proche d'Ottawa, en Ontario.

Sujets : santé humaine — santé de l'environnement (substances toxiques); problèmes liés à l'eau (eau potable) (eaux souterraines)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Environnement Canada, Santé Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 24 : Pratiques de foresterie durables au Yukon

Reçue le : 8 août 2000

Pétitionnaire(s) : Yukon Conservation Society, Southeast Yukon Proper Land Use Society

Sommaire : Les pétitionnaires se disent préoccupés par une proposition mise en avant par Affaires indiennes et du Nord Canada. Celle-ci aurait pour effet d'attribuer une part appréciable des ressources forestières commerciales du sud-est du Yukon par l'intermédiaire d'ententes d'exploitation forestière. Cette région recèle l'une des dernières grandes forêts boréales pratiquement inexploitées au Canada. Selon les pétitionnaires, le projet d'attribution de concessions forestières à long terme par voie d'ententes se déroule en l'absence de plans régionaux d'aménagement des terres boisées, et est contraire aux buts énoncés dans la stratégie de développement durable du Ministère. Plusieurs mesures sont proposées pour garantir le développement durable de l'exploitation forestière au Yukon.

Sujets : problèmes touchant le Nord canadien; ressources renouvelables et non renouvelables (foresterie); évaluation environnementale

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Affaires indiennes et du Nord Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 23 : Lois, règlements et politiques du gouvernement fédéral sur les organismes génétiquement modifiés (OGM)

Reçue le : 9 mai 2000

Pétitionnaire(s) : l'Institut canadien du droit et de la politique de l'environnement (ICDPE), le Conseil des Canadiens ainsi que les professeurs Bert Christie et E. Ann Clark

Sommaire : La pétition constitue une critique des lois, règlements et politiques fédéraux concernant les OGM. Les pétitionnaires soutiennent que l'approche fédérale dans le dossier des OGM ne cadre pas avec les principes du développement durable. Ils demandent au gouvernement fédéral de réviser ses lois, règlements et politiques dans un certain nombre de domaines, et lui recommandent d'adopter une série de mesures visant à protéger la santé, la sécurité et l'environnement des Canadiens contre les effets nocifs des OGM.

Sujets : biotechnologie (OGM) (règlements et politiques) (application de la loi)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Agriculture et Agroalimentaire Canada, Environnement Canada, Pêches et Océans Canada, Santé Canada, Industrie Canada et Ressources naturelles Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 22 : Vers des modes de transport durables

Reçue le : 18 avril 2000

Pétitionnaire(s) : la Society for Conservation Biology, section de Kingston

Sommaire : La Société se dit préoccupée par la politique du Canada en matière de transports. Ses membres se disent notamment alarmés par l'accélération du rythme auquel le réseau routier et l'expansion urbaine font disparaître les habitats naturels. Ils sont persuadés que le gouvernement doit promouvoir et soutenir plus activement les modes de transport écologiques avant que les dommages environnementaux, sanitaires et économiques ne s'aggravent encore. Dans sa pétition, la société recommande six interventions au gouvernement fédéral.

Sujets : transports (transports durables); diversité biologique (habitat)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Transports Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 21 : Développement durable dans le parc national Jasper

Reçue le : 10 janvier 2000

Pétitionnaire(s) : un résidant du Canada

Sommaire : Le pétitionnaire juge que l'Agence Parcs Canada n'a pas recueilli d'information sur les trois dimensions du développement durable (économique, environnementale et sociale).

Le pétitionnaire soutient que l'étude sur la vallée de la Bow à Banff, le plan de gestion du parc Jasper et le plan communautaire de Jasper manquent de données socio-économiques. Le pétitionnaire soutient aussi que la politique sur les recettes des parcs nationaux, selon laquelle la recherche ne doit être financée que par des crédits parlementaires, n'est pas prise en compte au parc national Jasper.

Sujets : diversité biologique (aires protégées)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Agence Parcs Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 20 : Utilisation de pesticides dans les fermes qui cultivent le ginseng en Colombie-Britannique

Reçue le : 25 août 1999

Pétitionnaire(s) : Nelson Riis, député, au nom de résidents de la région de Kamloops, en Colombie-Britannique.

Sommaire : Le pétitionnaire se préoccupe de l'emploi de pesticides, d'herbicides et d'engrais par les agriculteurs qui cultivent le ginseng dans le centre de la Colombie-Britannique, et de la façon dont ces produits chimiques peuvent affecter les terres, les réseaux hydrographiques et la santé des travailleurs agricoles.

Sujets : santé humaine – santé de l'environnement (pesticides)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Santé Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 19 : Application de la réglementation fédérale sur l'environnement — Rejets des usines de pâte à papier

Reçue le : 30 novembre 1998

Pétitionnaire(s) : un résident du Canada

Sommaire : Le pétitionnaire se dit inquiet des rejets de l'usine de pâte à papier de Pine Falls, au Manitoba. Il demande une enquête sur les rejets et les déversements de produits chimiques de l'usine, et pose des questions sur les pratiques non durables d'exploitation des forêts et de l'aménagement sans autorisation de ponts pour les pistes d'exploitation.

Sujets : évaluation environnementale; problèmes liés à l'eau (voies navigables) (qualité de l'eau) (application de la loi); autres (problèmes touchant les Autochtones)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Environnement Canada, Pêches et Océans Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 18 : Exploitation forestière au Yukon

Reçue le : 1^{er} septembre 1998

Pétitionnaire(s) : Richard et Brenda Oziewicz

Sommaire : Les pétitionnaires sont préoccupés par la décision d'Affaires indiennes et du Nord Canada qui recommande d'autoriser, au cours des 400 prochaines années, la coupe de 89 000 mètres cubes de bois dans la zone de gestion de Nisutlin. Jusqu'à maintenant, le volume de coupe était de 2 000 mètres cubes par an.

Sujets : ressources renouvelables et non renouvelables (foresterie); problèmes touchant le Nord canadien

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Affaires indiennes et du Nord Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 17 : Protection d'un bassin et d'une zone humide de grande valeur dans la région du Grand Toronto

Reçue le : 27 juillet 1998

Pétitionnaire(s) : Friends of the Farewell

Sommaire : Les pétitionnaires s'inquiètent des effets du développement prévu à Courtice, en Ontario, et dans les environs, sur les bassins de Farewell et de Black Creek. L'organisation demande que soit menée une évaluation environnementale pour déceler les problèmes avant la poursuite des travaux, ce qui assurerait la protection et le rétablissement de la pêche et de l'habitat du poisson, ainsi que l'intégrité d'ensemble de ces bassins et du marais Second, situé près d'Oshawa (voir la pétition n° 35, qui traite du même sujet).

Sujets : évaluation environnementale; pêches (habitat); problèmes liés à l'eau (qualité de l'eau) (protection des bassins versants); diversité biologique (milieux humides)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Pêches et Océans Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 16 : Évaluation environnementale fédérale — Lac Simcoe (Ontario)

Reçue le : 22 juillet 1998

Pétitionnaire(s) : Lakewatch Society – Lac Simcoe

Sommaire : La pétitionnaire est très critique au sujet de l'évaluation environnementale réalisée en vue du réaménagement du port de Jackson's Point, sur le lac Simcoe (voir la pétition n° 13, portant sur le même sujet).

Sujets : évaluation environnementale; pêches (habitat); problèmes liés à l'eau (qualité de l'eau); autres (préservation du patrimoine)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Pêches et Océans Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 15 : Construction d'un barrage sur la rivière Englishman (île de Vancouver)

Reçue le : 22 juillet 1998

Pétitionnaire(s) : Society for the Preservation of the Englishman River Estuary

Sommaire : La pétitionnaire soutient que les autorisations ou permis fédéraux nécessaires n'ont pas été obtenus avant la construction d'un barrage sur la rivière Englishman, et que les effets en aval n'ont pas été étudiés de façon sérieuse.

Sujets : évaluation environnementale; pêches (habitat); problèmes liés à l'eau (voies navigables)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Pêches et Océans Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 14 : Plan de conservation du coho

Reçue le : 15 juillet 1998

Pétitionnaire(s) : West Coast Sustainability Association

Sommaire : La pétitionnaire critique le plan de conservation du coho publié en 1998 par Pêches et Océans Canada (MPO). L'Association soutient notamment que les représentants du Ministère ont pris des décisions qui vont à l'encontre de la politique de développement durable du Ministère et des résultats de ses recherches scientifiques.

Sujets : pêches (conservation)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Pêches et Océans Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 13 : Évaluation environnementale fédérale — Lac Simcoe (Ontario)

Reçue le : 29 juin 1998

Pétitionnaire(s) : un résidant canadien

Sommaire : La pétition vise le processus d'évaluation environnementale concernant la remise en état du port de Jackson's Point, sur le lac Simcoe. Le pétitionnaire soutient que l'évaluation environnementale réalisée pour le projet n'a pas pris en compte certaines incidences environnementales importantes, et que les mesures d'atténuation nécessaires n'ont pas été prises de façon convenable. De plus, le pétitionnaire juge qu'il n'a pas été tenu compte de la valeur historique d'un ancien ber roulant situé près du site des travaux.

Sujets : évaluation environnementale; pêches (habitat); problèmes liés à l'eau (qualité de l'eau); autres (préservation du patrimoine)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Pêches et Océans Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 12 : Rivière Petitcodiac, Nouveau-Brunswick

Reçue le : 8 juin 1998

Pétitionnaire(s) : Lake Petitcodiac Preservation Association

Sommaire : La pétitionnaire demande la tenue d'une enquête sur les problèmes environnementaux qu'ont fait surgir les mesures prises par Environnement Canada et Pêches et Océans dans la vallée de la rivière Petitcodiac, au Nouveau-Brunswick. La signataire soutient que les ministres ont agi incorrectement lorsqu'ils ont obtenu l'accord de la province pour procéder à une ouverture d'essai des vannes de la rivière Petitcodiac. La pétitionnaire demande que l'ouverture d'essai proposée fasse l'objet d'une évaluation environnementale complète et indépendante.

Sujets : évaluation environnementale; autres (coopération fédérale-provinciale)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Pêches et Océans Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 11 : Obligations de l'État envers les Premières nations

Reçue le : 4 mai 1998

Pétitionnaire(s) : la Première nation des Chipewyans d'Athabasca

Sommaire : La pétitionnaire soutient que la construction et l'exploitation par B.C. Hydro du barrage WAC Bennett ont détruit à jamais l'environnement de la réserve indienne 201 (et en particulier l'habitat des espèces sauvages dans ce territoire) et donc compromis des débouchés économiques importants pour la Première nation. Ce dossier fait depuis longtemps l'objet d'une revendication de la part de la Première nation auprès du gouvernement fédéral.

Sujets : autres (problèmes touchant les Autochtones)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Affaires indiennes et du Nord Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 10 : Accord fédéral-provincial sur l'harmonisation

Reçue le : 22 janvier 1998

Pétitionnaire(s) : l'Association canadienne du droit de l'environnement (ACDE)

Sommaire : La pétitionnaire presse le gouvernement fédéral, et plus précisément le ministre de l'Environnement, de ne pas signer l'Accord pancanadien sur l'harmonisation environnementale. En effet, l'ACDE affirme que l'Accord est en contradiction avec le principe de développement durable, que le gouvernement fédéral s'est engagé à respecter. Outre cela, l'ACDE clame que l'Accord réduirait les rôles et responsabilités actuels de ce dernier en matière d'environnement et restreindrait la capacité du Canada de négocier des accords internationaux concernant l'environnement et de s'y conformer.

Sujets : autres (coopération fédérale-provinciale)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Environnement Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 9 : Accord multilatéral sur l'investissement

Reçue le : 14 janvier 1998

Pétitionnaire(s) : l'Association canadienne des médecins pour l'environnement (ACME)

Sommaire : L'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI), maintenant aboli, fait l'objet de cette pétition. Le pétitionnaire est particulièrement préoccupé par la protection de l'environnement, de la santé publique et de l'équité sociale dans le contexte de cet Accord. Bien que la protection de l'environnement et de la santé soient mentionnées dans le préambule de l'Accord, ces questions ne sont pas explicitement traitées dans le document. L'ACME demande au gouvernement fédéral de clarifier les conditions et les objectifs de l'AMI.

Sujets : questions internationales et bilatérales (accords internationaux sur l'environnement) (commerce)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Environnement Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 8 : Protection des Canadiens contre les effets de l'appauvrissement de la couche d'ozone

Reçue le : 6 octobre 1997

Pétitionnaire(s) : Les Ami(e)s de la Terre

Sommaire : Les pétitionnaires demandent de l'information sur les mesures prévues par le gouvernement pour protéger la santé et les moyens de subsistance des Canadiens contre les effets de l'appauvrissement de la couche d'ozone. Au moment de la soumission de la pétition, les Ami(e)s de la Terre sont en train d'évaluer les programmes du gouvernement du Canada visant à respecter les engagements pris sur la scène internationale en vertu du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. L'organisation adresse ses questions à cinq ministères ; elle exige des renseignements précis sur les engagements et les budgets alloués, d'une part, à la recherche concernant les répercussions sur la santé et l'environnement de l'augmentation du rayonnement ultraviolet et, d'autre part, aux mesures de protection. Enfin, elle demande de l'information sur les tendances observées quant aux dépenses des ministères pour les cinq dernières années.

Sujets : problèmes liés à l'air (appauvrissement de la couche d'ozone); santé humaine — santé de l'environnement; questions internationales et bilatérales (appauvrissement de la couche d'ozone)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Agriculture et Agroalimentaire Canada, Environnement Canada, Pêches et Océans Canada, Santé Canada et Ressources naturelles Canada

État du dossier : clos

Pétition n°7 : Cession des écloseries de saumon en Nouvelle-Écosse

Reçue le : 4 juillet 1997

Pétitionnaire(s) : Queens County Fish and Game Association

Sommaire : L'organisation de Nouvelle-Écosse ayant soumis cette pétition pose une série de questions au ministre des Pêches et des Océans à propos du programme visant à céder des écloseries de saumon atlantique. L'Association soutient que la politique de cession, si elle est appliquée aux écloseries en Nouvelle-Écosse, aura des conséquences désastreuses sur les programmes de préservation et de rétablissement des stocks de saumons atlantiques.

Sujets : pêches (conservation) (autres)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Pêches et Océans Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 6 : Règlement sur l'exploitation minière au Canada

Reçue le : 15 avril 1997

Pétitionnaire(s) : le Comité canadien des ressources arctiques

Sommaire : Dans cette pétition, on critique le système fédéral actuel d'aliénation des droits miniers de la Couronne dans les Territoires du Nord-Ouest, qui s'appuie sur le *Règlement sur l'exploitation minière au Canada*. Selon le pétitionnaire, le *Règlement* établit un régime d'accès ouvert à l'exploitation minière, par lequel toutes les terres appartenant à la Couronne, dans les Territoires du Nord-Ouest, sont ouvertes aux activités d'exploitation minière, sauf indication contraire. Le pétitionnaire est d'avis que cette approche est incompatible avec le principe de développement durable, tel que défini dans la *Loi sur le vérificateur général*.

Sujets : ressources renouvelables et non renouvelables (mines); autres (terres fédérales); autres (problèmes touchant les Autochtones)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Affaires indiennes et du Nord Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 5 : Fuites et émissions de gaz corrosifs en Alberta

Reçue le : 9 avril 1997

Pétitionnaire(s) : un résidant du Canada

Sommaire : Des préoccupations quant aux effets sur la santé de fuites et d'émissions de gaz corrosifs dans le nord-ouest de l'Alberta sont exprimées dans cette pétition. Le pétitionnaire, ayant été incapable de résoudre le problème avec les responsables au sein du gouvernement de l'Alberta, demande au gouvernement fédéral d'intervenir.

Sujets : problèmes liés à l'air (qualité de l'air)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Ressources naturelles Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 4 : Ligne de transport d'électricité traversant le parc national Yoho

Reçue le : 1^{er} avril 1997

Pétitionnaire(s) : Graeme Pole

Sommaire : Le projet de construction d'une ligne aérienne de transport d'électricité traversant une section du parc national Yoho est à l'origine de cette pétition. L'Agence Parcs Canada est l'agence fédérale concernée (au moment où la pétition est soumise, l'Agence fait encore partie du ministère du Patrimoine canadien). Le pétitionnaire soutient que l'Agence Parcs Canada enfreint sa propre politique opérationnelle de même que les règlements fédéraux relatifs aux parcs, et qu'elle va à l'encontre du Plan de gestion du parc national Yoho. Il critique en particulier la façon dont les responsables du parc ont géré l'évaluation environnementale du projet.

Sujets : évaluation environnementale; diversité biologique (aires protégées)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Ministère du Patrimoine canadien

État du dossier : clos

Pétition n° 3 : Modes de transport et infrastructure durables

Reçue le : 10 mars 1997

Pétitionnaire(s) : Transport 2000 Ontario Inc.

Sommaire : La construction et la réfection des routes sous l'égide du programme Travaux d'infrastructure Canada font l'objet de cette pétition. Le pétitionnaire demande à ce que soit examiné le programme en question, entre autres pour ce qui est des conséquences, en matière d'environnement et de développement durable, de l'accroissement du nombre et de la taille des routes au Canada. Le pétitionnaire prône la suppression du financement accordé par le gouvernement fédéral aux travaux routiers, quels qu'ils soient.

Sujets : autres (infrastructure); transports

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Secrétariat du Conseil du Trésor

État du dossier : clos

Pétition n° 2 : Modes de transport durables

Reçue le : 6 mars 1997

Pétitionnaire(s) : Rail Ways to the Future Committee (comité de travail de Transport 2000 Ontario Inc.)

Sommaire : Le pétitionnaire demande un examen de la situation actuelle en matière de transports au Canada. Le comité presse l'État d'amorcer un virage dans ce domaine, pour faire en sorte qu'autant de marchandises et de passagers que possible empruntent les voies ferrées plutôt que les routes terrestres ou aériennes.

Sujets : transports (chemin de fer); (transports durables)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Transports Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 1 : Évaluation environnementale de l'aménagement d'un parcours de golf

Reçue le : 2 octobre 1996

Pétitionnaire(s) : The Ecoforestry School in the Maritimes

Sommaire : Cette pétition a pour objet l'aménagement d'un parcours de golf à Oakhill, en Nouvelle-Écosse. L'Ecoforestry School y critique vivement le rapport d'examen préalable produit dans le cadre de l'évaluation environnementale fédérale du projet, affirmant qu'il y a des disparités entre l'information contenue dans le rapport d'examen préalable et ses propres constatations au sujet de la propriété. Le gouvernement fédéral finançait l'aménagement du parcours de golf par l'intermédiaire du programme Travaux d'infrastructure Canada/Nouvelle-Écosse.

Sujets : pêches (habitat); évaluation environnementale; autres (infrastructure)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Agence de promotion économique du Canada atlantique

État du dossier : clos

Rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable à la Chambre des communes — 2002

Table des matières principale

Point de vue de la commissaire — 2002
Dix ans après Rio

- Chapitre 1** Les substances toxiques — Suivi
- Chapitre 2** L'héritage des sites fédéraux contaminés
- Chapitre 3** Les mines abandonnées dans le Nord
- Chapitre 4** Les espèces envahissantes
- Chapitre 5** Les stratégies de développement durable
- Chapitre 6** Exercer son droit de savoir : le processus de pétition en matière d'environnement

